

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 15 AVRIL 2013

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le lundi 15 avril 2013 à 16 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 9994-04-13**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal précédent**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Octroi du contrat pour la réfection de la rue de la Falaise
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Maintien du Centre d'études universitaires dans Charlevoix
 - 5.2 Appui à la poursuite des activités du Groupe des PDFD Charlevoix – Bas-Saguenay
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT **RÉSOLUTION NO. 9995-04-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2013 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1 SOUMISSION TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA FALAISE
RÉSOLUTION NO. 9996-04-13**

ATTENDU QUE La Ville de Clermont a procédé par appels d'offres public afin d'obtenir des prix en vue de procéder à des travaux d'infrastructures (travaux d'égout sanitaire et pluvial, stabilisation, voirie, trottoirs et/ou chaîne de trottoir, éclairage, pavage) sur la rue de la Falaise ainsi qu'une parcelle de la rue Champs-Fleuris;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 5 avril 2013;

ATTENDU QUE les soumissions présentées ont fait l'objet d'une étude de conformité et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission présentée par la compagnie Les Entreprises Jacques Dufour Inc. totalisant la somme de 902 549,85 \$, taxes incluses.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Guillaume Dufour, Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc., 106 rue Ste-Anne, Baie-St-Paul, Québec G3Z 1P5, M. Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boulevard de Comporté, La Malbaie, Québec G5A 1N3, à M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils Inc., 544 Chemin de la Vallée, La Malbaie, Québec G5A 1C5, à M. Yves Harvey, Fernand Harvey & Fils Inc., 79 Chemin de la Vallée, La Malbaie, Québec G5A 1E6, M. André Thivierge, Simon Thivierge & Fils Inc. 83 rue Principale, St-Aimé-des-Lacs, Québec G0T 1S0, à M. Jean-François Cormier, PointCo Inc., 176 boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1 ainsi qu'à M. Frédérick Gravel, ing., Construction Polaris Inc., 1150 rue Valets, L'Ancienne-Lorette, Québec G2E 5Y9.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 MAINTIEN DU CENTRE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES DANS CHARLEVOIX
RÉSOLUTION NO. 9997-04-13**

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Chicoutimi a annoncé son intention de ne plus maintenir de point de service dans Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Chicoutimi offrait une permanence et des services dans Charlevoix à peu de frais;

CONSIDÉRANT QU'actuellement une centaine de personnes de Charlevoix suivent des cours de l'Université du Québec à Chicoutimi dans Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE sans l'Université du Québec à Chicoutimi plusieurs personnes n'auraient pas poursuivi leurs études supérieures;

CONSIDÉRANT l'importance que l'Université du Québec à Chicoutimi demeure en région et continue de faciliter l'accès aux études supérieures;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DUMENT RÉSOLU QUE l'Université du Québec à Chicoutimi revoit sa décision et maintienne ses programmes et son Centre d'études universitaires dans Charlevoix.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 15 AVRIL 2013

QUE la présente résolution soit adressée à Mme Pauline Marois, première ministre, à M. Pierre Duchesne, ministre, à M. Bernard Maltais, préfet de la MRC de Charlevoix-Est ainsi qu'à Mme Lise Lapointe, mairesse de la Ville de La Malbaie.

5.2 APPUI À LA POURSUITE DES ACTIVITÉS DU GROUPE DES PDFD CHARLEVOIX – BAS-SAGUENAY RÉSOLUTION NO. 9998-04-13

CONSIDÉRANT QUE depuis le début des années 2000, le Groupe des Partenaires du Développement Forestier Durable des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay (Groupe des PDFD) a pour mission de restaurer et mettre en valeur le patrimoine forestier de Charlevoix et du Bas-Saguenay, de façon pérenne, en favorisant le développement forestier durable et le partenariat entre les acteurs du milieu afin d'assurer la prospérité de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Laboratoire rural, obtenu en 2008 par le Groupe des PDFD, issu de la politique nationale de la ruralité du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a permis de développer un modèle de gestion du territoire par et pour les acteurs du milieu :

- Basé sur le partenariat et la reconnaissance de ce que chaque partenaire impliqué peut apporter;
- Adapté aux besoins spécifiques de notre milieu forestier, de notre territoire et des collectivités qui en dépendent;
- Dont les fondements sont exportables, car ils peuvent s'adapter aux besoins d'autres territoires et collectivités;
- Qui permet la restauration, la mise en valeur et l'utilisation de l'ensemble des ressources du territoire, en respect avec les potentiels offerts et selon une optique de gestion intégrée des ressources.

CONSIDÉRANT QUE, grâce au modèle de gestion du territoire développé par et pour eux, à la concertation, aux principes du partage des ressources et au partenariat participatif et mobilisateur, les acteurs du milieu forestier de Charlevoix et du Bas-Saguenay ont réalisé plusieurs actions concertées et concrètes visant la restauration et la mise en valeur de notre patrimoine forestier;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de toutes ces actions concertées, issues du modèle de gestion du territoire parrainé par le Groupe des PDFD, entraîne des retombées sociales et économiques importantes pour les communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le financement associé au laboratoire rural pour développer un mode de gestion du territoire associé aux collectivités forestières se termine le 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe des PDFD travaille actuellement à la rédaction d'un plan d'affaires visant à financer l'organisation afin qu'elle soit en mesure de soutenir la mise en œuvre au quotidien du mode de gestion développé par et pour les acteurs du milieu forestier;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont reconnaisse l'importance du rôle du Groupe des PDFD et du modèle de gestion du territoire mis en place afin de réaliser sa mission qui est de restaurer et mettre en valeur le patrimoine forestier de Charlevoix et du Bas-Saguenay, de façon pérenne, en favorisant le développement forestier durable et le partenariat entre les acteurs du milieu afin d'assurer la prospérité de nos communautés,

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 15 AVRIL 2013

QUE la Ville de Clermont soutienne et accompagne le Groupe des PDFD à obtenir les appuis et reconnaissances des municipalités régionales de comté (MRC) de Charlevoix-Est et de Fjord-du-Saguenay et des conférences régionales des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale et du Saguenay – Lac-Saint-Jean;

QUE la Ville de Clermont soutienne et accompagne le Groupe des PDFD dans les démarches de financement de l'organisation afin qu'elle soit en mesure de soutenir la mise en œuvre au quotidien du mode de gestion développé par et pour les acteurs du milieu forestier.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

12. DIVERS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 9999-04-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE l'assemblée soit levée à 16 h 40.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale